



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

-----  
**SEANCE DU**  
**mardi 2 octobre 2012 - 18 heures 30**

-----

**DL/MG**

**N° 001406**

**Service  
Aménagements  
Urbains -  
Financement de  
l'équipe de suivi  
animation dans le  
cadre de l'opération  
programmée  
d'amélioration de  
l'habitat - Demande  
de subvention auprès  
de l'ANAH - Année  
2012-2013.**

**Affiché le :**

**Le mardi 2 octobre 2012 à 18 heures 30** le Conseil Municipal s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la **SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL**, sous la Présidence d'**Olivier CUREL**, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), M. Pierre BOYER (2ème Adjoint), Mme Marie-Christine KADLER (3ème Adjoint), M. Jean-Marc DESSAUD (4ème Adjoint), Mme Véronique GACH (5ème Adjoint), Mme Hélène MARTINEZ (7ème Adjoint), M. Bruno BOUSCARLE (9ème Adjoint), Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale), M. José VINCENTELLI (Conseiller Municipal), Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale), M. Pierre ELY (Conseiller Municipal), M. Etienne FOURQUET (Conseiller Municipal), M. Dominique MARIANI-VAUX (Conseiller Municipal), M. Thierry CARRELET (Conseiller Municipal), Mme Aurore SALETTI (Conseillère Municipale), M. Jean-Pierre STOUVENEL (Conseiller Municipal), Mme Amina ELKHATTABI (Conseillère Municipale), M. Yves JAOUEN (Conseiller Municipal), M. Christian PANOT (Conseiller Municipal), Mme Katherine COUZINET (Conseillère Municipale), M. Jean-Marie MARTIN (Conseiller Municipal), M. Jean-Louis de LONGEAUX (Conseiller Municipal), M. André LECOURT (Conseiller Municipal), Mme Corinne PAIOCCHI (Conseillère Municipale)

**ONT DONNE PROCURATION** : M. Jean-François DORE (6ème Adjoint) représenté par M. Thierry CARRELET (Conseiller Municipal), M. Christophe CARMINATI (8ème Adjoint) représenté par M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), Mme Caroline ALLENE (Conseillère Municipale) représentée par M. Bruno BOUSCARLE (9ème Adjoint), Mme Leïla BECHICHE (Conseillère Municipale) représentée par Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale), Mme Françoise RIPOLL (Conseillère Municipale) représentée par M. Pierre ELY (Conseiller Municipal), Mme Elise ISNARD (Conseillère Municipale) représentée par M. Christian PANOT (Conseiller Municipal), M. Patrick ESPITALIER (Conseiller Municipal) représenté par Mme Corinne PAIOCCHI (Conseillère Municipale)

**ABSENTS** : Mme Marie RAMBAUD (Maire Adjoint)

La séance est ouverte, Mme Aurore SALETTI est nommée Secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération n°1242 en date du 27 septembre 2011 présentant l'avenant n°1 à la convention « Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) visant à lutter contre l'habitat indigne et très dégradé et la précarité énergétique du Centre ancien et des faubourgs d'Apt » pour la période 2010-2013.

Conjointement à ces objectifs qualitatifs, la convention d'OPAH s'est fixée comme objectifs quantitatifs de réhabiliter 113 logements en trois ans répartis comme suit :

- 68 logements locatifs privés,
- 45 logements pour les propriétaires occupants,
- 60 ravalements de façades.

A cet effet, la commune d'APT s'est engagée à réserver la somme 1 112 328 € pour la durée de cette opération répartie comme suit :

- Aide à l'amélioration de 68 logements locatifs privés : 559 813 €
- Aide à l'amélioration de 45 logements pour les propriétaires occupants : 144 000 €
- Aide au ravalement de 60 façades : 110 000 €
- Equipe opérationnelle : 298 515 €

Il est rappelé que les partenaires financiers de la commune sur cette opération sont :

- L'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat à hauteur de 1 463 424 €
- L'Etat à travers la mise en place du « Programme Habiter mieux » destiné à soutenir les propriétaires occupants aux « ressources très modestes » et « modestes » à effectuer des travaux leur permettant une amélioration énergétique de leur logement à hauteur de 34 200 €
- La Région Provence Alpes Côte d'Azur à hauteur de 540 106 €
- Le Département de Vaucluse à hauteur de 5 %.

Par ailleurs, Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de cette opération, la ville d'APT s'est engagée à mettre en place une équipe de suivi-animation ainsi que l'ensemble des actions nécessaires permettant le bon fonctionnement et le bon déroulement de cette opération.

L'équipe de suivi-animation a comme principales missions d'assurer :

- La mise au point des modalités d'application de la convention d'OPAH et des différents dispositifs,
- L'information auprès du public, des partenaires et des intervenants,
- Le conseil gratuit aux habitants comprenant une aide à l'élaboration de programme des travaux, au montage des dossiers financiers ainsi qu'une aide à la décision concernant la réalisation des travaux,
- L'accompagnement social,
- La mise en place et l'animation du dispositif de lutte contre l'habitat indigne,
- La mise en place et l'animation du dispositif de lutte contre la précarité énergétique,
- La gestion des aides,
- L'évaluation des résultats.

En outre, dans le cadre de la réglementation en vigueur, l'Anah subventionne :

- Une part fixe correspondant à l'ingénierie en faveur des programmes d'habitat privé à hauteur de 35% d'une assiette subventionnable maximum de 250K€ dans le cadre d'une OPAH avec repérage et traitement de l'insalubrité sans assistance travaux d'office et intégrant un volet énergétique,
- Une part variable correspondante aux objectifs et résultats obtenus comprenant :
  - o Les primes « MOUS » à l'accompagnement sanitaire et social renforcé,
  - o Les primes à l'appui renforcé des Propriétaires Occupants,
  - o Les primes ingénieries « FART » dans la cadre de la mise en place du Programme « Habiter mieux ».

Il est demandé au Conseil Municipal de délibérer.

**Vu** l'instruction du 13 octobre 2010 de l'ANAH relative au financement des prestations d'ingénierie des opérations financées par l'Agence à compter du 1er janvier 2011,

**Vu** l'instruction du 8 octobre 2010 de l'ANAH relative aux aides du FART pouvant être octroyées en complément des

Aides de l'ANAH

**Vu** la délibération de la ville d'APT n°904 du 27 juillet 2009 approuvant la convention d'OPAH, 2010-2012,

**Vu** la délibération n° 1242 du 27 septembre 2011 approuvant l'avenant n°1 à la convention OPAH pour la période 2010 – 2013,

**Vu** l'avis favorable exprimé par le comité de suivi le 12 septembre 2012,

**Vu** l'avis favorable exprimé par commission urbanisme et aménagement urbain du 24 septembre 2012,

Il est demandé au conseil de délibérer.

## **LE CONSEIL A LA MAJORITE QUALIFIEE**

**Approuve** le dossier de demande de subvention de l'équipe de suivi d'animation tel qu'il lui est présenté pour la période juin 2012-juin 2013 dans le cadre de l'application de l'avenant n°1 relatif à la convention d'OPAH du centre ancien et des faubourgs de la ville d'APT visant à lutter contre l'habitat indigne et la précarité énergétique.

**Approuve** le montant total de la dépense subventionnable de la part fixe à hauteur de 102 300,00 €

**Sollicite** une subvention pour la part fixe à son taux maximum au titre de financement de l'équipe de suivi animation dans le cadre de l'OPAH portant sur le centre ancien et les faubourgs de la commune d'Apt pour l'année 2012-2013.

**Approuve** le montant de la part variable tel que défini dans le dossier de demande de subvention.

**Sollicite** dans le cadre de la part variable, et selon les résultats obtenus, à leur montant maximum :

- Les primes « MOUS » à l'accompagnement sanitaire et social renforcé,
- Les primes à l'appui renforcé des Propriétaires Occupants,
- Les primes ingénieries « FART » dans la cadre de la mise en place du Programme « Habiter mieux ».

**Dit** que cette somme est inscrite au budget 2012 et fera l'objet d'une inscription sur l'exercice budgétaire à venir.

**Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE  
Olivier CUREL**